NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Etat actuel de l'alimentation en eau potable

Source : Rapport annuel des délégataires, Véolia et SUEZ, 2021

La distribution de l'eau potable à Lumigny-Nesles-Ormeaux est déléguée par la commune pour les villages de Lumigny et Nesles à VEOLIA. Pour le village d'Ormeaux le gestionnaire est la SIAEP de la région de Touquin, dont le réseau est exploité par SUEZ.

D'après le rapport annuel de VEOLIA, les installations de prélèvement et de production associées au contrat sont les suivants :

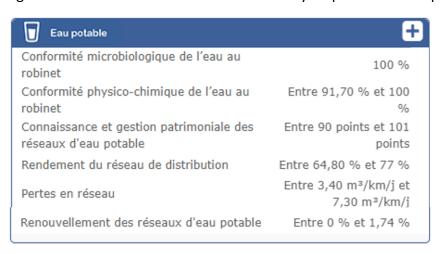
- La Fortelle (production 600 m3/j),
- Lumigny (stockage 250 m3),
- Nesles (stockage 175 m3).

L'eau sur Nesles et Lumigny provient du syndicat de l'Eau du Sud Parisien géré par Suez. Le forage de la Fortelle est conservé à des fins d'utilisation non domestique. Les volumes prélevés ne sont pas destinés à la consommation humaine.

L'eau sur Ormeaux provient du forage de Pézarche (calcaire de Champigny). L'usine de production de Pézarches présente une capacité de production de 600 m3/j. Un réservoir est disponible sur la commune de Touquin d'une capacité de 400 m3.

Par ailleurs, les forages à Pézarches et à Lumigny (dit La Fortelle) sont classés sensibles et prioritaires dans le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 et font partie de la Zone d'Action Prioritaire du Centre Brie.

En 2021 (données disponibles les plus récentes) la qualité de l'eau est conforme aux exigences en vigueur comme le montre le résultat des analyses présentées ci-après :



(Source: www.services.eaufrance.fr)

Fiche de résultats d'analyse de la qualité de l'eau à Lumigny et Nesles

Date du prélèvement	13/12/2022 09h59
Commune de prélèvement	GRETZ-ARMAINVILLIERS
Installation	LUMIGNY NESLES ORMEAUX (100%)
Service public de distribution	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
Responsable de distribution	GIE ILE DE FRANCE
Maître d'ouvrage	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX MAIRIE

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètre	Valeur	<u>Limite de qualité</u>	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	12,1 °C	≥et≤°C	≥ et ≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,38 mg(Cl2)/L		
Chlore total *	0,49 mg(Cl2)/L		
Titre hydrotimétrique	31,76 °f		
pH	7,49 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
pH *	7,4 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Titre alcalimétrique complet	22,95 °f		
Sulfates	53 mg/L		≤ 250 mg/L
Chlorures	33 mg/L		≤ 250 mg/L
Conductivité à 25°C	673 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L	≤ 0,1 mg/L	
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,62 mg/L	≤ 1 mg/L	
Nitrates (en NO3)	31 mg/L	≤ 50 mg/L	
Carbone organique total	0,88 mg(C)/L		≤ 2 mg(C)/L

(Source: orobnat.sante.gouv.fr)

Fiche de résultats d'analyse de la qualité de l'eau à Ormeaux

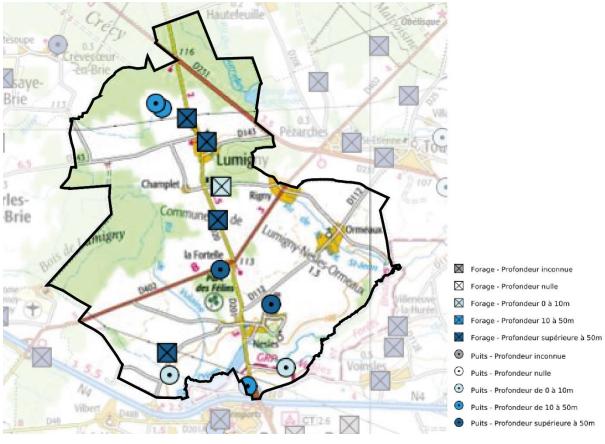
Date du prélèvement	28/12/2022 11h27
Commune de prélèvement	PEZARCHES
Installation	SIAEP REGION DE TOUQUIN (100%)
Service public de distribution	SIAEP RÉGION-DE-TOUQUIN
Responsable de distribution	SUEZ EAU FRANCE BRIE COMTE ROBERT
Maître d'ouvrage	SIAEP RÉGION DE TOUQUIN

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètre	Valeur	<u>Limite de</u> <u>qualité</u>	Référence de qualité	
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)	
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)		
Température de l'eau *	12,6 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C	
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L	
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal			
Aspect (qualitatif)	Aspect normal			
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal			
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal			
Turbidité néphélométrique NFU	0,34 NFU		≤2NFU	
Chlore libre *	0,18 mg(Cl2)/L			
Chlore total *	0,29 mg(Cl2)/L			
Titre hydrotimétrique	38,02 °f			
Hydrogénocarbonates	308,0 mg/L			
Carbonates	0 mg(CO3)/L			
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,27 unité pH			
pH *	7,2 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH	
pH	7,31 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH	
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	A l'équilibre		≥1 et ≤ 2 A l'équilibre	
Titre alcalimétrique complet	25,25 °f			
Magnésium	5,4 mg/L			
Potassium	2,8 mg/L			
Sodium	12,4 mg/L		≤ 200 mg/L	
Sulfates	38 mg/L		≤ 250 mg/L	
Chlorures	50 mg/L		≤ 250 mg/L	
Conductivité à 25°C	737 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm	
Calcium	135,2 mg/L			
Fer total	<10 µg/L		≤ 200 µg/L	
Manganèse total	<10 µg/L		≤ 50 µg/L	
Ammonium (en NH4)	<0.05 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L	
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L	≤ 0,1 mg/L		
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,88 mg/L	≤ 1 mg/L		
Nitrates (en NO3)	43 mg/L	≤ 50 mg/L		
Carbone organique total	0,33 mg(C)/L		≤ 2 mg(C)/L	

Prélèvements d'eau souterraine

Sources: ades.eaufrance.fr et infoterre.brgm.fr, https://sigessn.brgm.fr/



(Source : BRGM)

2. Situation future

L'augmentation prévisible de la consommation future liée à l'urbanisation des capacités résiduelles de la zone urbaine (environ 274 habitants supplémentaires à l'horizon du PLU soit 1800 habitants environ en 2040), est compatible avec les capacités actuelles d'alimentation. En effet, le réseau local, tant par le volume de stockage que les diamètres de canalisations (par ailleurs maillées) semble suffisant pour accepter ce surplus de population.

ASSAINISSEMENT

1. Principe et état actuel de l'assainissement

L'assainissement communal est géré par la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux (via SUEZ) pour ce qui est de l'assainissement collectif, celui-ci couvre la majeure partie du territoire. La CC du Val Briard à la charge de l'assainissement non collectif (SPANC), localisé sur les écarts de la commune.

Le territoire dispose de trois stations d'épuration des eaux usées :

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Équivalents- Habitants	Charge maximale en entrée	Débit de référence retenu	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
Station d'épuration de Lumigny	037726402000	600	382 EH	198 m³/j	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Fossé (eau douce de surface)
Station d'épuration de Nesles	037726401000	520	380 EH	237 m³/j	Filtres plantés de roseaux	Yerres (eau douce de surface)
Step Ormeaux/Rigny	037726403000	430	260 EH	95 m³/j	Filtres plantés de roseaux	

(Source: services.eaufrance.fr)

Il est à souligner que l'ensemble du territoire de la CCVB (à l'exception de Fontenay-Trésigny), Lumigny-Nesles-Ormeaux y compris, est couvert par un règlement du service public de l'assainissement non collectif.

La commune est couverte par un zonage d'assainissement.

2. Situation future

Le PLU présente, par ses orientations et son règlement, un objectif de régularisation des débits des eaux pluviales avant leur rejet dans les eaux superficielles. Dans la mesure du possible, les dispositifs favorisant l'infiltration des eaux dans le sol ou l'absorption et l'évapotranspiration par la végétation sont préférés aux autres solutions.

La création d'une nouvelle STEP à Lumigny est envisagée avec des études prochainement lancées. Ainsi, les stations d'épuration de Lumigny-Nesles-Ormeaux seront pleinement aptes à absorber le développement démographique envisagé sur le territoire qu'elle dessert

(hypothèse de 1800 habitants habitants supplémentaires).	environ à	a l'horizon	2040	sur la	commune	soit environ	274

DECHETS MENAGERS

En application de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par les lois du 13 juillet 1992 et du 2 février 1995, les décharges traditionnelles ont été supprimées depuis le 1er juillet 2002. A compter de cette date, les centres de stockage sont uniquement autorisés à accueillir des déchets ultimes.

Le Conseil Régional, compétent dans ce domaine, a approuvé en novembre 2019, son plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

La compétence « collecte et traitement des déchets » à Lumigny-Nesles-Ormeaux est exercée par la CC du Val Briard et géré par COVALTRI 77.

Les déchets ménagers sont collectés tous les mardis après-midi, les déchets recyclables issus du tri sélectif (emballages) sont collectés tous les jeudis en semaine impaire après-midi, les déchets végétaux chaque vendredi matin. Les encombrants sont ramassés sur inscription aux mois de mars juin septembre décembre.